

Note de synthèse

Budget principal 2024

Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), ce rapport de présentation a pour objet de présenter de façon synthétique les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens et aux élus de saisir les enjeux du budget.

A titre liminaire, il convient de préciser qu'en 2024, la collectivité adoptera son compte administratif avant fin juin 2024 conformément au code général des collectivités territoriales. Une reprise anticipée des résultats est effectuée afin de permettre d'équilibrer le budget. Monsieur le Trésorier a donné son avis conforme le 6 mars 2024.

Le débat d'orientation budgétaire a posé les bases sur lesquelles le budget primitif 2024 est construit.

Cette note de synthèse aborde successivement l'équilibre budgétaire de l'exercice 2024, le détail des grandes masses de la section de fonctionnement ainsi que celui de la section d'investissement.

Partie 1 – Equilibre Budgétaire

Le budget primitif est présenté en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

| Section | BP 2024 |
|----------------|---------------|
| Fonctionnement | 35 288 275.06 |
| Investissement | 13 164 595.05 |

Partie 2 – Section de fonctionnement

I. Les recettes de fonctionnement

1. Les recettes réelles

Il est présenté dans la note de synthèse, les évolutions des recettes réelles de fonctionnement par chapitre. Le détail de la ventilation par article est présenté dans la maquette budgétaire dans la partie III.

La note présente les prévisions budgétaires conformément aux orientations du rapport d'orientations budgétaires. A la date d'élaboration du présent budget primitif, l'état 1259 des services fiscaux n'est pas parvenu.

| | Budget 2023 | Budget 2024 |
|--|---------------|---------------|
| Recettes de fonctionnement | | |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) | 5 209 800,73 | 7 672 390,36 |
| 013 - Atténuations de charges | 100 000,00 | 100 000,00 |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 2 404 063,00 | 2 385 000,00 |
| 73 - Impôts et taxes | 17 304 382,00 | 17 651 223,98 |
| 74 - Dotations, subventions et participations | 6 954 677,00 | 6 529 847,00 |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 29 422,00 | 292 160,00 |
| 77 - Produits exceptionnels | - | 51 399,00 |

2. Les recettes d'ordres

Les recettes d'ordres correspondent à la reprise aux résultats des subventions reçues par la collectivité pour le financement d'un bien amortissable. Ce montant est de 606 254.72 € en 2024. En outre, la collectivité fait le choix à la suite du décret de décembre 2015, de neutraliser budgétairement la dotation aux amortissements pour les subventions d'investissement qu'elle a versée. Cette recette est estimée à 350 000 € en 2024.

II. Les dépenses de fonctionnement

Il est présenté dans la note de synthèse, les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre.

Des prévisions supplémentaires ont dû être ajoutées depuis le ROB. En effet, les intérêts et les ICNE ont été revus à la hausse en raison de l'augmentation du taux d'un emprunt. Cet emprunt est indexé sur le taux du livret A qui est passé de 1 % à 3 % en 2024.

Le détail de la ventilation par article est présenté dans la maquette budgétaire dans la partie III.

1. Les dépenses réelles

| | Budget 2023 | Budget 2024 |
|---|--------------|--------------|
| Dépenses de fonctionnement | | |
| 011 - Charges à caractère général | 7 439 031,50 | 7 389 111,00 |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 9 981 772,34 | 9 993 088,00 |
| 014 - Atténuations de produits | 7 431 882,00 | 7 375 829,00 |
| 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement) | 600 000,00 | - |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 2 747 482,00 | 3 133 992,34 |
| 66 - Charges financières | 151 242,00 | 173 235,00 |
| 67 - Charges exceptionnelles | 385 582,00 | 16 000,00 |
| 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions | 10 000,00 | 5 000,00 |

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 060-246000921-20240402-CC_37_24-DE



2. Les dépenses d'ordre

Les dépenses d'ordres correspondent à la dotation aux amortissements pour un montant de 1 377 658,64 €. En outre, les dépenses d'ordres comprennent le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 5 824 361,08 €.

Partie 3 – Section d'investissement

La section d'investissement est conforme à la présentation lors du rapport d'orientation budgétaire.

Le montant de l'avance remboursable aux budgets annexes de zones a été réévalué afin d'assurer leur équilibre budgétaire.

I. Recettes d'investissement

| | Budget 2023 | Budget 2024 |
|--|--------------|--------------|
| Recettes d'investissement | | |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | - | 651 901,88 |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | 2 526 456,20 | 5 824 361,08 |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 197 373,28 | 1 377 658,64 |
| 041 - Opérations patrimoniales | 768 038,00 | 1 000 000,00 |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 2 912 338,70 | 1 667 921,27 |
| 13 - Subventions d'investissement | 325 735,00 | 1 417 200,80 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | - | - |
| 204 - Subventions d'équipement versées | - | - |
| 23 - Immobilisations en cours | - | 250 000,00 |
| 27 - Autres immobilisations financières | - | 952 051,38 |
| 454201 - péril 2 rue Louis Douche-Verneuil en Halatte | 420,00 | 500,00 |
| 454202 - péril 20 rue Louis Drouart-Les Ageux | 13 000,00 | 1 000,00 |
| 454203 - péril 57 rue Aristide Briand-Verneuil en Halatte | 5 000,00 | 5 000,00 |
| 454204 - péril 388 rue Saint Gervais-Pontpoint | 5 000,00 | 5 000,00 |
| 454205 - péril 20 rue Fanny Duvivier-Rieux | 5 000,00 | 2 000,00 |
| 454106 - péril VEH | 10 000,00 | 10 000,00 |

Dont RAR : 121 700 €.

1. Les dotations et fonds divers – le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le FCTVA est une aide à l'investissement des collectivités territoriales. Il a pour objet de rembourser de manière forfaitaire (16,404 %) des dépenses réelles d'investissement de l'année N. Pour 2024, le montant du FCTVA est estimé à 1 104 217,56 €.

2. Les subventions d'investissement reçues

Le chapitre des subventions d'investissement reçues s'élève à 1 417 200,80 €. En effet, le budget primitif 2024 adopte une logique prudentielle en n'inscrivant que les subventions notifiées à la section d'investissement. Les recettes complémentaires affichées lors du ROB correspondent aux subventions attendues dont les notifications ne sont pas encore parvenues.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 060-246000921-20240402-CC_37_24-DE



3. L'autofinancement par la section de fonctionnement de la section d'investissement

Le montant du virement de la section de fonctionnement s'élève à 5 824 361,08 €. Ce montant s'explique par le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin d'équilibrer cette section et de financer les investissements prévus.

4. Le résultat de clôture 2023

Une délibération propre à la reprise du résultat a été prise avant le vote des budgets primitifs. Cette reprise anticipée permet d'équilibrer les résultats bien que le compte de gestion et que le compte administratif ne soient pas votés.

5. Les emprunts et dettes assimilés

Il n'est pas prévu d'effectuer d'emprunt en 2024.

II. Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement sont présentées ici :

| | Budget 2023 | Budget 2024 |
|--|--------------|--------------|
| Dépenses d'investissement | | |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 788 215,88 | - |
| 020 - Dépenses imprévues (investissement) | 200 000,00 | - |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 468 476,59 | 606 254,72 |
| 041 - Opérations patrimoniales | 768 038,00 | 1 000 000,00 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 656 021,89 | 581 170,60 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 743 980,90 | 689 975,74 |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 690 047,57 | 1 058 659,58 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 883 574,35 | 1 132 627,13 |
| 23 - Immobilisations en cours | 2 406 746,00 | 6 355 067,20 |
| 27 - Autres immobilisations financières | 124 840,00 | 1 717 340,08 |
| 454101 - péril 2 rue Louis Douche-Verneuil en Halatte | 420,00 | 500,00 |
| 454102 - péril 20 rue Louis Drouart-Les Ageux | 13 000,00 | 1 000,00 |
| 454103 - péril 57 rue Aristide Briand-Verneuil en Halatte | 5 000,00 | 5 000,00 |
| 454104 - péril 388 rue Saint Gervais-Pontpoint | 5 000,00 | 5 000,00 |
| 454105 - péril 20 rue Fanny Duvi vier-Rieux | 5 000,00 | 2 000,00 |
| 454106 - péril VEH | 10 000,00 | 10 000,00 |

Dont RAR : 1 337 305,65 €.

Note de synthèse

ZAC LES CORNOUILLERS 2024

A titre liminaire, il convient de préciser qu'en 2024, la collectivité adoptera son compte administratif avant fin juin 2024 conformément au code général des collectivités territoriales. Une reprise anticipée des résultats est effectuée afin de permettre d'équilibrer le budget. Monsieur le Trésorier a donné son avis conforme le 6 mars 2024.

Le débat d'orientation budgétaire a posé les bases sur lesquelles le budget primitif 2024 est construit.

Cette note de synthèse aborde successivement l'équilibre budgétaire de l'exercice 2024, le détail des grandes masses de la section de fonctionnement ainsi que celui de la section d'investissement.

Il n'y a pas de reste à réaliser tant en recettes qu'en dépenses.

| Section | BP 2024 |
|----------------|--------------|
| Fonctionnement | 2 042 399,49 |
| Investissement | 2 018 017,50 |

Pour le budget 2024, il est prévu les dépenses suivantes :

- Remboursement au budget principal d'une partie de l'avance remboursable
- Travaux extension (reste à payer)
- Clôtures en cours de pose
- Aménagements paysagers
- Bornage

Pour faire face à ces dépenses, il est prévu une nouvelle avance remboursable du budget principal, ainsi que la vente de lots.

La synthèse du budget est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | Budget 2023 | Budget 2024 |
|--|---------------------|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement | | |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) | 81 519,63 | 581 113,34 |
| 011 - Charges à caractère général | 831 674,54 | 310 135,00 |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 293 198,56 | 1 148 001,50 |
| 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionne | - | 2 190,65 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | - | - |
| 66 - Charges financières | 1 231,65 | 959,00 |
| Total dépenses de fonctionnement | 3 207 624,38 | 2 042 399,49 |
| Recettes de fonctionnement | | |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) | - | - |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 330 973,44 | 1 022 076,84 |
| 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionne | - | 2 190,65 |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 876 650,94 | 232 632,00 |
| 74 - Dotations, subventions et participations | - | 785 500,00 |
| 76 - Produits financiers | - | - |
| 77 - Produits exceptionnels | - | - |
| Total recettes de fonctionnement | 3 207 624,38 | 2 042 399,49 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | Budget 2023 | Budget 2024 |
|--|---------------------|---------------------|
| Dépenses d'investissement | | |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | - | - |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 330 973,44 | 1 022 076,84 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 43 744,75 | 995 940,66 |
| Total dépenses d'investissement | 2 374 718,19 | 2 018 017,50 |
| Recettes d'investissement | | |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 81 519,63 | 642 887,43 |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 293 198,56 | 1 148 001,50 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | - | 227 128,57 |
| Total recettes d'investissement | 2 374 718,19 | 2 018 017,50 |

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 060-246000921-20240402-CC_37_24-DE



Note de synthèse

ZA MORU PONTPOINT 2024

A titre liminaire, il convient de préciser qu'en 2024, la collectivité adoptera son compte administratif avant fin juin 2024 conformément au code général des collectivités territoriales. Une reprise anticipée des résultats est effectuée afin de permettre d'équilibrer le budget. Monsieur le Trésorier a donné son avis conforme le 6 mars 2024.

Le débat d'orientation budgétaire a posé les bases sur lesquelles le budget primitif 2024 est construit.

Cette note de synthèse aborde successivement l'équilibre budgétaire de l'exercice 2024, le détail des grandes masses de la section de fonctionnement ainsi que celui de la section d'investissement.

Il n'y a pas de reste à réaliser tant en recettes qu'en dépenses.

| Section | BP 2024 |
|----------------|------------|
| Fonctionnement | 338 313,13 |
| Investissement | 339 513,72 |

Pour le budget 2024, il est prévu les dépenses suivantes :

- Achat de parcelles et frais de notaire
- Etude maîtrise d'œuvre « Les Champarts »

Pour faire face à ces dépenses, il est prévu une nouvelle avance remboursable du budget principal.

La synthèse du budget est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | Budget 2023 | Budget 2024 |
|--|-------------------|-------------------|
| Dépenses de fonctionnement | | |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) | - | 1 200,59 |
| 011 - Charges à caractère général | 85 500,00 | 166 577,00 |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 123 671,17 | 170 535,54 |
| Total dépenses de fonctionnement | 209 171,17 | 338 313,13 |
| Recettes de fonctionnement | | |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) | - | - |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 209 171,17 | 338 313,13 |
| Total recettes de fonctionnement | 209 171,17 | 338 313,13 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | Budget 2023 | Budget 2024 |
|--|-------------------|-------------------|
| Dépenses d'investissement | | |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | - | 1 200,59 |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 209 171,17 | 338 313,13 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | | - |
| Total dépenses d'investissement | 209 171,17 | 339 513,72 |
| Recettes d'investissement | | |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | - | - |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 123 671,17 | 170 535,54 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 85 500,00 | 168 978,18 |
| Total recettes d'investissement | 209 171,17 | 339 513,72 |

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 060-246000921-20240402-CC_37_24-DE



Note de synthèse

ZI PONT BRENOUILLE 2024

A titre liminaire, il convient de préciser qu'en 2024, la collectivité adoptera son compte administratif avant fin juin 2024 conformément au code général des collectivités territoriales. Une reprise anticipée des résultats est effectuée afin de permettre d'équilibrer le budget. Monsieur le Trésorier a donné son avis conforme le 6 mars 2024.

Le débat d'orientation budgétaire a posé les bases sur lesquelles le budget primitif 2024 est construit.

Cette note de synthèse aborde successivement l'équilibre budgétaire de l'exercice 2024, le détail des grandes masses de la section de fonctionnement ainsi que celui de la section d'investissement.

Il n'y a pas de reste à réaliser tant en recettes qu'en dépenses.

| Section | BP 2024 |
|----------------|------------|
| Fonctionnement | 259 014,39 |
| Investissement | 259 014,39 |

Pour le budget 2024, il est prévu les dépenses suivantes :

- Acquisition foncière : 20 000 €
- Procédure DUP : 12 700 €

Pour faire face à ces dépenses, il est prévu une nouvelle avance remboursable du budget principal.

La synthèse du budget est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | Budget 2023 | Budget 2024 |
|--|------------------|-------------------|
| Dépenses de fonctionnement | | |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) | 10 399,62 | 40 540,54 |
| 011 - Charges à caractère général | 28 940,38 | 32 700,00 |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 52 487,59 | 185 773,85 |
| Total dépenses de fonctionnement | 91 827,59 | 259 014,39 |
| Recettes de fonctionnement | | |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) | - | - |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 91 827,59 | 259 014,39 |
| Total recettes de fonctionnement | 91 827,59 | 259 014,39 |

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 060-246000921-20240402-CC_37_24-DE



SECTION D'INVESTISSEMENT

| | Budget 2023 | Budget 2024 |
|--|------------------|-------------------|
| Dépenses d'investissement | | |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | - | - |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 91 827,59 | 259 014,39 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | - | - |
| Total dépenses d'investissement | 91 827,59 | 259 014,39 |
| Recettes d'investissement | | |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 12 066,29 | 22 007,21 |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 52 487,59 | 185 773,85 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 27 273,71 | 51 233,33 |
| Total recettes d'investissement | 91 827,59 | 259 014,39 |

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 060-24600921-20240402-CC_37_24-DE



Note de synthèse

ZA BAS PAYS 2024

Le budget annexe ZA BAS PAYS a été créé en 2024.

Le débat d'orientation budgétaire a posé les bases sur lesquelles le budget primitif 2024 est construit.

Cette note de synthèse aborde successivement l'équilibre budgétaire de l'exercice 2024, le détail des grandes masses de la section de fonctionnement ainsi que celui de la section d'investissement.

| Section | BP 2024 |
|----------------|--------------|
| Fonctionnement | 1 270 000.00 |
| Investissement | 1 270 000.00 |

Pour le budget 2024, il est prévu les dépenses suivantes :

- Fouilles archéologique (hypothèse 20 000 m² à 30€)
- Etudes convention SAO
- Diagnostic archéologique
- Maîtrise d'œuvre
- Achat parcelles destinées à Votat et Centre formation (26000m²)
- Achat parcelles Decourcelle

Pour faire face à ces dépenses, il est prévu une nouvelle avance remboursable du budget principal.

La synthèse du budget est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | Budget 2024 |
|--|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement | |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) | - |
| 011 - Charges à caractère général | 1 270 000,00 |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | - |
| Total dépenses de fonctionnement | 1 270 000,00 |
| Recettes de fonctionnement | |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) | - |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 270 000,00 |
| Total recettes de fonctionnement | 1 270 000,00 |

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 060-246000921-20240402-CC_37_24-DE



SECTION D'INVESTISSEMENT

| | Budget 2024 |
|--|---------------------|
| Dépenses d'investissement | |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | - |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 270 000,00 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | - |
| Total dépenses d'investissement | 1 270 000,00 |
| Recettes d'investissement | |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | - |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | - |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 1 270 000,00 |
| Total recettes d'investissement | 1 270 000,00 |

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 060-246000921-20240402-CC_37_24-DE



Note de synthèse

SPANC 2024

A titre liminaire, il convient de préciser qu'en 2024, la collectivité adoptera son compte administratif avant fin juin 2024 conformément au code général des collectivités territoriales. Une reprise anticipée des résultats est effectuée afin de permettre d'équilibrer le budget. Monsieur le Trésorier a donné son avis conforme le 6 mars 2024.

Le débat d'orientation budgétaire a posé les bases sur lesquelles le budget primitif 2024 est construit.

Cette note de synthèse aborde successivement l'équilibre budgétaire de l'exercice 2024, le détail des grandes masses de la section de fonctionnement.

Il n'y a pas de reste à réaliser tant en recettes qu'en dépenses.

| Section | BP 2024 |
|----------------|-----------|
| Exploitation | 19 816.63 |
| Investissement | 0.00 |

La synthèse du budget est la suivante :

SECTION D'EXPLOITATION

| | Budget 2023 | Budget 2024 |
|--|------------------|------------------|
| Dépenses d'exploitation | | |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) | - | - |
| 011 - Charges à caractère général | 19 434,00 | 19 816,63 |
| Total dépenses d'exploitation | 19 434,00 | 19 816,63 |
| Recettes d'exploitation | | |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) | 12 620,44 | 13 916,63 |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 6 813,56 | 5 900,00 |
| Total recettes d'exploitation | 19 434,00 | 19 816,63 |

Il n'y a pas de dépenses d'investissement.

Note de synthèse

Transport 2024

Le budget annexe Transport a été créé en 2024.

Le débat d'orientation budgétaire a posé les bases sur lesquelles le budget primitif 2024 est construit. Une nouvelle dépense pour une étude de 30 000 € a été ajoutée. Une subvention de 20 000 € est attendue.

Cette note de synthèse aborde successivement l'équilibre budgétaire de l'exercice 2024, le détail des grandes masses de la section de fonctionnement ainsi que celui de la section d'investissement.

| Section | BP 2024 |
|----------------|------------|
| Exploitation | 800 000.00 |
| Investissement | 0.00 |

La synthèse du budget est la suivante :

| | Budget 2024 |
|--|-------------------|
| Dépenses d'exploitation | |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) | - |
| 011 - Charges à caractère général | 800 000,00 |
| Total dépenses de fonctionnement | 800 000,00 |
| Recettes d'exploitation | |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) | - |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | - |
| 73 - Produits issus de la fiscalité | 259 000,00 |
| 74 - Dotations, subventions et participations | 183 905,00 |
| 77 - Produits exceptionnels | 357 095,00 |
| Total recettes de fonctionnement | 800 000,00 |

Il n'y a pas de dépenses d'investissement.